COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2015

Concernant la rénovation et la transformation de l'appartement du concierge situé au 1er étage du bâtiment communal, place de la Fontaine 1

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PRÉAMBULE

A la suite de l'annonce du départ à la retraite de la titulaire du poste de concierge du Collège, la Municipalité a décidé de rénover l'appartement dévolu à cette fonction. L'aménagement de cet appartement date de 1979, année où le collège et la grande salle furent également transformés. Au cours de ces dernières années seuls quelques petits travaux d'entretien (peinture) furent entrepris.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGÉS

Appartement	:	pour toutes les pièces (hormis la salle de bain qui ne nécessite pas de travaux) : - masticage des fissures, lessivage des boiseries et travaux de peinture pour murs et plafonds
Cuisine	:	- dépose et remplacement de l'agencement de cuisine - démolition du galandage séparant la cuisine du salon. - pose d'un revêtement synthétique sur le carrelage fissuré.
Salon et chambre ouest	:	- ponçage et vitrification des parquets
Chambre nord-est	:	- rénovation partielle du plafond endommagé par des infiltrations d'eau provenant de la toiture
Hall	:	- remplacement du revêtement du sol

BUDGET

Agencement de cuisine	**Fr.**	**17'000.-**
Revêtement de sol	**Fr.**	**5'000.-**
Travaux de peinture	**Fr.**	**20'000.-**
Travaux d'électricité	**Fr.**	**3'000.-**
Travaux de maçonnerie	**Fr.**	**3'000.-**
Réserve, divers et imprévus	**Fr.**	**7'000.-**
MONTANT DES TRAVAUX	**Fr.**	**55'000.-**

Rénovation et transformation de la cuisine

FINANCEMENT

Ces travaux seront financés par les fonds disponibles en trésorerie.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 2/2015
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité à :

- **rénover et transformer l'appartement du concierge situé au 1er étage du bâtiment communal, place de la Fontaine 1 pour un montant de fr. 55'000.-;**
- **financer les travaux par les fonds disponibles en trésorerie.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
Olivier Devantay	Mireille Hofer